

LOI N° 2017/020 DU 20 DEC 2017

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A
RATIFIER L'ACCORD ENTRE LA REPUBLIQUE DU
CAMEROUN ET LE ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE
RELATIF AU TRANSPORT AERIEN, SIGNE LE 07 MARS 2017
A RIYAD



***Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :***

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord relatif au transport aérien entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, signé le 07 mars 2017 à Riyad.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 20 DEC 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA